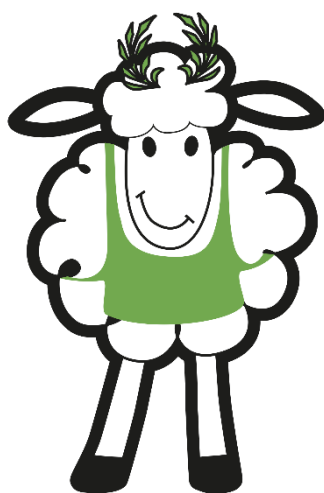


CONCOURS GENERAL AGRICOLE PARIS 2025



Epreuves Individuelles

OVINPIADES DES JEUNES



BERGERS 2026

21^e édition



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

CAHIER DES CHARGES

#1 LE CONCOURS DES OVINPIADES DES JEUNES BERGERS

LES ORGANISATEURS

INTERBEV Ovins est une des cinq sections spécialisées d'Interbev, association interprofessionnelle de la filière bétail et viande fondée en 1979 dont le rôle est de défendre et de valoriser les intérêts communs de l'élevage et des activités artisanales, industrielles et commerciales de la filière. Interbev Ovins a pour mission le développement et la promotion du secteur ovin.

Inn'Ovin est un programme de développement de la filière ovine qui mobilise l'ensemble des acteurs de la filière autour de deux grands défis :

- Améliorer le renouvellement des générations d'éleveurs pour rendre le métier plus attractif ;
- Afin de produire plus d'agneaux et plus de lait pour répondre à la demande et ainsi créer plus d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, quatre grandes priorités de travail ont été définies :

- Susciter des vocations et faire la promotion du métier d'éleveur ;
- Améliorer les revenus des éleveurs par la technique ;
- Améliorer les conditions de travail des éleveurs ;
- Assurer la durabilité de la production ovine.

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la filière ovine cherche à susciter des vocations chez les jeunes. Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont l'un des symboles de cette volonté d'installer des nouveaux éleveurs de brebis en France.

Au cours de la prochaine décennie, 61 % des éleveurs de brebis allaitantes et 39% des éleveurs de brebis laitières partiront à la retraite. Pour assurer le renouvellement de ses générations mais également le maintien de sa production, la filière ovine devra donc installer près de 10 000 éleveurs dans le même temps.

La filière part à la rencontre de ses futurs producteurs. Et pour que la rencontre ait lieu, quoi de mieux qu'une immersion dans une ambiance conviviale offrant la possibilité d'échanges privilégiés ? Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont une invitation à découvrir le métier d'éleveur ovin de l'intérieur, au travers de problématiques concrètes et d'échanges avec des professionnels.

#2 LES EPREUVES INDIVIDUELLES TERRITORIALES

Des finales territoriales sont organisées dans toutes les régions administratives par les animateurs des Comités Inn'Ovin régionaux et leurs relais locaux.

Ils déterminent les lieux et les dates en collaboration avec les établissements, les professionnels et les partenaires. Toutes les finales territoriales doivent être organisées entre le mois de novembre 2025 et le début du mois de février 2026.

L'organisation de la sélection pour les finales territoriales est laissée à la libre appréciation de organisateurs des finales territoriales (on recense plusieurs modalités : sélections dans les établissements, finales départementales, absence de sélection préalable...).

Une seule règle s'applique à tous : l'organisation doit permettre à tous les établissements volontaires de participer.

La préparation, le déroulement et la médiatisation des finales territoriales sont encadrés par la note aux animateurs fournie en annexe du présent cahier des charges.

Les épreuves auxquelles sont soumis les candidats et leur nombre sont laissés au libre arbitre des organisateurs. Elles peuvent être identiques à celles proposées au moment de la finale nationale ou bien s'en inspirer.

A l'issue de chaque finale territoriale, les deux candidats arrivés en tête du classement (sous conditions précisés dans l'article 1 de la finale nationale) sont sélectionnés pour la finale nationale.



REGLEMENT

FINALE TERRITORIALE

Article 1

Les épreuves de pré-sélection et la finale territoriale sont organisées par l'animateur désigné par INTERBEV Ovins pour animer, au niveau régional ou interrégional, le programme interprofessionnel portant sur l'installation et la formation en élevage ovin, en partenariat avec les établissements agricoles.

Celui-ci assure la plus large promotion auprès des potentiels établissements participants. Il peut déléguer l'organisation de certaines parties de la sélection territoriale aux personnes de son choix.

VOS ANIMATEURS INN'OVIN

GRAND EST

Marine CHARBONNIER

06 71 62 72 47

animationmetiers@interbevgrandest.fr

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Agathe CHEVALIER

06 27 31 01 57

agathe.chevalier@bfc.chambagri.fr

SUD EST

Rémi LECONTE (PACA)

06 45 34 91 57

r.leconte@mre-paca.fr

Marine PENON (AURA)

07 86 12 90 84

marine.penon@aura.chambagri.fr

NORD

Charles PILLET

06 31 51 78 42

charles.pillet.innovin@gmail.com

OCCITANIE

Géraldine PUJOS

06 32 51 14 96

pujosgeraldine@interbevoccitanie.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

Xavier NICOLLE

06 72 91 60 05

x.nicolle@interbev-nouvelleaquitaine.fr

Nicolas FAURIE

06 32 21 27 78

nfaurie.innovin.na@gmail.com

UEST ET CENTRE

Sophie DOUAUD

07 48 10 67 21

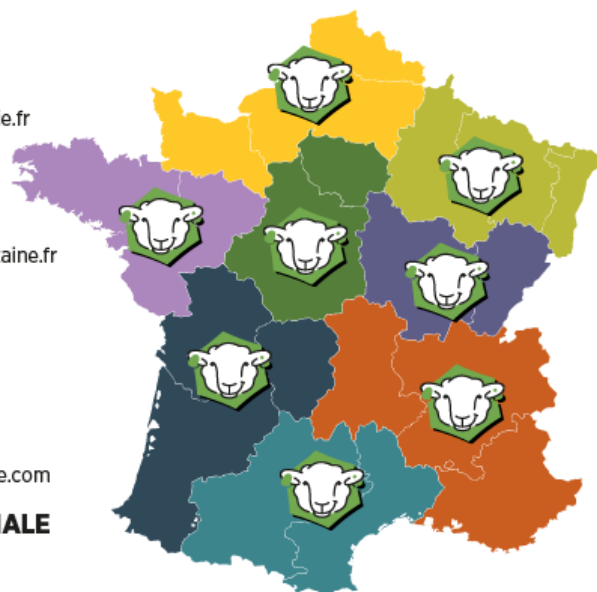
s.douaud@interbev-paysdelaloire.com

COORDINATION NATIONALE

Étienne CORNU

06 38 58 32 55

inn-ovin@interbev.fr



Article 2

Les sélections territoriales des Ovinpiades des Jeunes Bergers sont ouvertes aux apprenants des établissements d'enseignement agricoles et ruraux, âgés de 16 à 24 ans inclus.

NB. Les candidats âgés de moins de 16 ans ou de 25 ans ou plus à la date de la finale nationale, ne pourront pas participer à celle-ci.

Article 3

Compte tenu des spécificités territoriales et des conditions locales d'organisation (coutumes d'élevage, relief, matériels mobilisables, nombre de concurrents, météo, etc.), le choix des épreuves et de leurs modalités est laissé à la structure régionale ou interrégionale organisatrice. L'organisateur peut notamment décider d'organiser une épreuve spécifique, mais il doit en signaler le contenu au comité de pilotage national.

Article 4

INTERBEV Ovins participe à hauteur de 2 000 € net de taxe maximum par sélection territoriale. Cette dotation est destinée à prendre en charge les dépenses liées à l'organisation (hors temps de travail) de chaque finale territoriale. **INTERBEV Ovins ne prend en charge aucun frais supplémentaire.**

Article 5

Le jury de chaque épreuve, désigné par la structure organisatrice, doit être composé de deux personnes au minimum. Idéalement, le jury d'une épreuve se compose d'un éleveur, d'un technicien et/ou d'un enseignant agricole.

Un président de l'ensemble des jurys est désigné préalablement par la structure organisatrice. Il peut être amené à intervenir en cas de litige.

FINALE NATIONALE

La finale 2026 des Ovinpiades des Jeunes Bergers se déroulera au Salon International de l'Agriculture de Paris, le **samedi 21 février 2026**.

Article 1 – conditions d'admission des candidats à la finale nationale

La finale nationale des Ovinpiades des Jeunes Bergers est ouverte aux apprenants des établissements d'enseignement agricoles et ruraux. La participation est ouverte aux candidats âgés de plus de 16 ans ou de moins de 25 ans, donc nés entre le 20/02/2001 et le 21/02/2010.

Les candidats appelés à participer à la finale nationale sont désignés en fonction de leur classement territorial. Chaque région peut présenter au maximum 2 candidats.

Les candidats ne peuvent pas participer à la finale nationale deux années consécutives.

Les candidats accompagnés d'animaux de compagnie ne seront pas admis à participer aux épreuves.

Tout problème empêchant un candidat de participer à la finale nationale des Ovinpiades doit être signalé à l'animateur régional ou interrégional **ET** à l'organisateur national au plus tard le

06/02/2026 afin de trouver un remplaçant, à savoir son suivant immédiat au classement de la finale territoriale. Passé cette date, il ne sera plus possible d'inscrire un remplaçant.

Article 2 – composition du jury

Le jury de chaque épreuve, désigné par le comité de pilotage national, doit être composé de deux ou trois personnes. Idéalement, le jury d'une épreuve se compose d'un éleveur, d'un technicien et d'un enseignant agricole.

Le président de l'ensemble des jurys est le président d'INTERBEV Ovins. Il peut être amené à intervenir en cas de litige.

Article 3 – classement des candidats

La note de chaque candidat est la somme des notes obtenues pour chacune des épreuves. Le classement des candidats est établi par un jury de 2 personnes désignées préalablement. Il est établi en fonction de la note finale de chaque candidat.

Au cas où les résultats aboutissent à l'existence d'ex-aequo pour les 3 premières places du classement, les candidats concernés sont départagés par une question subsidiaire de quiz induisant une réponse quantitative. Le candidat ayant fourni l'approximation la plus proche se verra attribuer le meilleur classement.

La décision des jurés est sans appel.

Article 4 – assurances et responsabilités

- 1- Les candidats se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, **leur établissement de formation s'engage à apporter un justificatif d'assurance concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.**
- 2- En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation.
- 3- Les candidats d'un territoire doivent être accompagnés par un accompagnateur désigné par l'équipe organisatrice de la finale territoriale. Cet accompagnateur encadre les candidats et prend part à la finale nationale des Ovinpiades.
- 4- Lorsque l'un des 2 finalistes d'un territoire est mineur, il est prioritaire pour être accompagné d'un accompagnateur de sa région.
- 5- Les éventuels problèmes de santé des candidats sont à signaler sur leur fiche de renseignements.

Article 5 – Cession du droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les Ovinpiades des Jeunes Bergers, comme il renonce à tout recours à l'encontre de ses organisateurs et de ses partenaires agréés, pour l'utilisation faite de son image dans les 15 ans suivant cette édition des Ovinpiades.

Article 6 – Prise en charge par INTERBEV Ovins

INTERBEV Ovins prend en charge l'organisation de la finale nationale des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

Participant à la finale nationale :

- 2 candidats par territoire
- 1 accompagnateur par territoire : l'accompagnateur doit être une personne majeure (éleveur, technicien, enseignant, membre de la famille d'un des finalistes etc.) et prendre part à la finale nationale : il est demandé aux accompagnateurs d'être membre du jury ou accompagnateur de groupe, après consultation avec l'animateur régionale ou interrégionale. En cas de refus, INTERBEV Ovins se réserve le droit de ne pas prendre en charge les frais de l'accompagnateur, ou d'en trouver un autre.

Frais de transport

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement des candidats, ainsi que ceux d'un seul accompagnateur par région.

- Voyage en train : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en 2^{de} classe par candidat et accompagnateur

NB : ni les frais kilométriques entre le domicile et la gare ni les frais de parking ne sont pas pris en charge.

- Métro : INTERBEV Ovins rembourse au maximum 5 tickets de métro par candidat et par accompagnateur sur présentation des tickets.
- Voyage en voiture : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur, **dans la limite d'une voiture par délégation territoriale et dans le cadre d'un covoiturage territorial**. INTERBEV Ovins ne rembourse pas les frais kilométriques de plusieurs voitures par région.

Hébergement et restauration

INTERBEV Ovins organise l'hébergement (nuits du vendredi 20 février et du samedi 21 février 2026) et la restauration (petit déjeuner, déjeuner et dîner du samedi 21 février ; petit déjeuner du dimanche 22 février) des candidats et des accompagnateurs. Il prend directement en charge les frais qui en découlent. INTERBEV Ovins ne prend en charge aucun frais supplémentaire.

Article 7

Les épreuves nationales des Ovinpiades des Jeunes Bergers comprennent :

1. Une épreuve théorique en 2 parties : connaissances théoriques et reconnaissance des races ovines ;
2. Une épreuve de tri de brebis avec utilisation de l'identification électronique ;

3. Une épreuve d'évaluation de l'état de santé d'une brebis et d'évaluation de la note d'état corporel ;
4. Une épreuve de pose de clôture ;
5. Une épreuve de parage des onglons ;
6. Une épreuve d'évaluation de l'état d'engraissement d'agneaux de boucherie ;
7. Une épreuve de génétique

NB. L'organisation se réserve le droit de supprimer une ou plusieurs épreuves si un souci logistique apparaissait dans l'organisation du SIA 2026.